

**COMMUNE DE
L'HÔPITAL DU GROSBOIS**



4 rue de la Gare
25620 L'Hôpital du Grosbois
03 81 59 27 90
mairie@lhospitaldugrosbois.fr
site : www.lhospitaldugrosbois
et application INTRAMUROS

Réunion du Conseil Municipal
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Claude GRENIER, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée conformément à la réglementation en vigueur.

Absents excusés :

Mme MIRA Charlaïne donne procuration à Mme CADORE Alice
Mme BILLAMBOZ Karine donne procuration à Mme BOUVERET Aurélie
M. POUYET Thomas donne procuration à M. ALBER Mathieu.
Mme CUGNEY Déborah donne procuration à Mme CUCHOT Sylvie

Secrétaire de séance : Mme CADORE Alice

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1/ Urbanisme

✚ Permis de construire SCI La Roche du Loup

Un permis de construire a été déposé par la SCI La Roche du Loup (BOUVRESSE Pierre) pour la construction de maisons jumelées avec garage au 20 rue du Sabotier (parcelle ZD 180). Le dossier complet est présenté au Conseil. AVIS FAVORABLE.

✚ Certificat d'urbanisme opérationnel

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé par Mme LEVACHER Jacqueline sur la parcelle AB 105 de 228 m², située rue du stade. Demande visant à déterminer la faisabilité d'un projet de construction d'une maison sur ce terrain. AVIS FAVORABLE.



2/ Vote des taux de fiscalité

Le Maire rappelle que même sans hausse des taux communaux, les contribuables peuvent constater une légère augmentation de leur impôt en raison de la revalorisation annuelle des bases décidée par l'État dans la loi de finances, généralement indexée sur l'inflation. Les taux avaient été augmentés de 2,5 % en 2023 et de 5 % en 2024 ; aucune nouvelle augmentation n'est proposée cette année.

Les taux votés sont donc les suivants :

- Foncier bâti : 30,64 %
- Foncier non bâti : 24,16 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 15,75 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité locale pour l'exercice 2026.

3/ Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Maire présente les résultats de clôture au 31 décembre 2025 :

- Excédent cumulé de fonctionnement : + 320 351,25 €
- Déficit d'investissement : - 102 795,20 €
- Résultat global reporté sur BG 2026 : + 217 556,05 €

L'affectation proposée est la suivante : 102 795,20 € sont prélevés sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Le solde de 217 556,05 € est reporté en fonctionnement sur le budget 2026.

L'affectation des résultats de l'exercice 2025 est approuvée à l'unanimité.

4/ Vote du CFU 2025

M. FOURQUIER Jean (adjoint) présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025, dont la synthèse confirme la concordance parfaite entre les comptes de la commune et ceux du Trésor Public (DGFIP).

Pour rappel, le Maire ne prend pas part au vote.

Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité.

5/ Vote du Budget primitif 2026

✚	Section de fonctionnement	
	Recettes prévisionnelles 2026	672 901.05 € (dont 217 556.05 € de report 2026)
	Dépenses prévisionnelles 2026	414 050.00 €
	Excédent prévisionnel 2026	258 851.05 €
✚	Section d'investissement	
	Recettes prévisionnelles 2026	241 025.20 €
	Dépenses prévisionnelles 2026	241 025.20 €

Principaux travaux et équipements prévus en investissement :

- Parc Mourot : aménagement, jeux, mobilier
- Meuble périscolaire
- Abribus – remplacement des vitres (contrepartie recette assurance attendue)
- Jeux pour la cour d'école (remplacement d'équipements obsolètes)
- Rétroprojecteur école
- Mur cimetière
- Mur église suite sinistre (contrepartie recette assurance attendue)
- Panneau d'information du village
- Sécurité routière (marquages au sol, panneaux) : déjà en grande partie réalisé

6/ Camion pizzeria LA STRADA

Le conseil municipal examine la demande de LA STRADA souhaitant s'installer sur la place du village à partir de mi-mai jusqu'à fin août. Le conseil a constaté que cet emplacement n'est plus compatible avec l'intensification des activités communales : école et périscolaire, consultations de professionnels de santé dans les locaux mutualisés, location de la salle des fêtes, stationnement.

Plusieurs alternatives ont été envisagées : place de l'ancienne hall SNCF, zone d'activité, parking du stade, Parc Mourot ...

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour proposer à La Strada des emplacements alternatifs à la place du village.

7/ Vente du four de remise en température

L'ancien four de remise en température de la salle du cuisinier, devenu trop petit et remplacé par un modèle plus grand, est mis en vente. Sa valeur sur le marché de l'occasion est estimée à 500 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en vente du four de remise en température sur la base de 500 €.

8/ Organisation de la cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative du 8 mai 2026 se tiendra à L'Hôpital du Grosbois (en alternance avec la commune de Saules).

Au programme : office religieux à 10 h 30, dépôt de gerbe à 11 h 00 et pot convivial offert par la commune. Une invitation a été adressée à la mairie de Saules.

La participation des enfants de l'école pour chanter la Marseillaise est envisagée suivant disponibilité.

9/ Questions diverses

1. Projet de système de vidéoprotection

Le Conseil Municipal examine le principe d'un dispositif de vidéoprotection dans le village. Plusieurs incidents récents ont motivé cette démarche : accident nocturne ayant endommagé l'église (véhicule non identifié faute de caméra), intrusion dans une habitation, incivilités diverses.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'ouverture du dossier de vidéoprotection et mandate le Maire pour engager les démarches nécessaires



2. Arrêté municipal – Divagation d'animaux et déjections canines

Face aux plaintes récurrentes des riverains concernant les déjections canines et la divagation d'animaux, le Conseil Municipal a décidé de doter la commune d'un cadre réglementaire adapté. Un arrêté municipal sera rédigé portant sur :

- La divagation d'animaux : tout chien non tenu en laisse sur la voie publique est considéré en divagation
- Les déjections canines sur la voie publique

Le Maire a précisé que la prise d'un arrêté implique une application effective et sans exception dès le premier constat d'infraction.

Le Conseil municipal valide la rédaction d'un arrêté municipal précisant les sanctions applicables.

3. Nuisances sonores – Salle des fêtes

Le Maire a informé le conseil avoir reçu des réclamations de riverains se plaignant de nuisances sonores (musique et bruit jusqu'à 2 h 00 du matin, portes et fenêtres ouvertes). Le règlement intérieur actuel ne comporte aucune disposition sur la fermeture des ouvrants à partir de 22 h 00.

Plusieurs mesures ont été décidées : ajout d'un affichage obligatoire dans la salle (fermeture portes et fenêtres à partir de 22 h 00), modification du règlement intérieur, introduction d'une clause dans la caution permettant une retenue en cas de non-respect.

Le Conseil Municipal charge la commission compétente de modifier le règlement intérieur de la salle et de mettre en place un affichage réglementaire.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,

CADORE Alice



Le Maire,

GRENIER J. Claude

